

CONDITIONS DES VOLS À L'ARRIVÉE EN GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES À COMPTER DU 13 JANVIER 2021

ARRIVÉE EN GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <p>DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE</p>	<p>Pas de motif impérieux.</p> <p>Interdiction d'embarquer en l'absence de test préalable et de l'attestation sur l'honneur</p>	<p>Test PCR obligatoire (à défaut, Test antigénique)</p> <p>daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>> En l'absence de test préalable et de l'attestation sur l'honneur, interdiction absolue d'embarquer et refoulement</p> <p>Port du masque dans les aéroports et dans l'avion</p>	<p>Attestation sur l'honneur (<i>modèle disponible sur le site de la préfecture de Guadeloupe ou par le transporteur aérien</i>)</p> <p>Test négatif de moins de 72h</p> <p>> Interdiction absolue d'embarquer en cas d'absence de test négatif et de l'attestation sur l'honneur. À défaut refoulement</p>	<p>Distribution d'informations sanitaires et recueil des attestations.</p> <p>> Refoulement à l'arrivée en l'absence de test et prise en charge par la compagnie (contrôles Préfecture/DDPAF/ARS)</p>
 <p>DEPUIS LA MARTINIQUE</p>	<p>Pas de motif impérieux</p>	<p>Pas de test obligatoire</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Pas de document</p> <p>(sauf transit depuis l'hexagone : Test négatif + attestation sur l'honneur)</p>	
 <p>DEPUIS SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY</p>	<p>> Depuis Saint-Martin : Motif impérieux obligatoire</p> <p>> Depuis Saint-Barth : pas de motif impérieux</p>	<p>Depuis les IDN : Test (RT-PCR ou antigénique) obligatoire daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>à défaut, Test antigénique de moins de 48h</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>> Depuis Saint-Martin : Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + Test PCR négatif de moins de 72h</p> <p><i>Modèle de l'attestation sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p>Contrôle à l'arrivée et refus d'embarquement en cas du non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>
 <p>DEPUIS LA GUYANE</p>	<p>Pas de motif impérieux.</p>	<p>Test (RT-PCR ou antigénique) obligatoire daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Attestation sur l'honneur</p> <p>Test négatif de moins de 72h</p>	